

Mobilités pastorales comme communs

Pau Sanosa, Francisco Godoy y Pablo Domínguez ([PICCAHers](#))

Le pastoralisme dépend de la disponibilité des ressources en fourrage, principalement des pâturages, et prospère grâce à elles. L'accès à ces ressources, notamment les meilleurs pâturages, requiert différents types de mobilité, car elles sont inégalement réparties sur les territoires pâturels ainsi que sur les différentes saisons de l'année. Cela peut impliquer de courts déplacements quotidiens au sein des pâturages (comme en haute altitude) ou des voyages plus longs, comme c'est le cas pour la transhumance, le déplacement saisonnier des personnes et des troupeaux entre les zones de pâturage le long d'itinéraires fixes, ou encore le nomadisme, où les animaux errent à la recherche de nourriture en fonction de conditions climatiques plus ou moins aléatoires et changeantes. Parmi les différents types de mobilité, nous nous concentrerons ici sur la transhumance et son rapport aux communaux et à la gestion collective des ressources pastorales.

La transhumance et les diverses stratégies de mobilité de plus petite échelle employées par l'élevage pastoral, est essentielle au maintien de ces modes de vie (pour les éleveurs, leurs familles et les troupeaux eux-mêmes, ainsi que pour les pâturages). Elle implique souvent d'importantes stratégies d'organisation collective et une gestion partagée de certains espaces liés à la transhumance. Sans cette coordination ni cette régulation, le déplacement des troupeaux est entravé, voire impossible. Cette organisation collective se déploie à différentes échelles spatiales et sociales, de la famille au village et au-delà, impliquant dialogue et accords avec d'autres groupes d'éleveurs et avec l'administration publique.

Prenant l'exemple de l'Espagne, le pastoralisme et la transhumance existent depuis des millénaires et ils ont une grande importance culturelle, économique, sociale, politique et environnementale, qui jouent encore un rôle fondamental dans les zones rurales. C'est pourquoi le gouvernement espagnol a promulgué en 1995 une loi protégeant les chemins de transhumance (Loi 3/1995), établissant un système de réglementation de leur usage durable, et donnant la priorité au transit du bétail par rapport aux autres usages. L'ensemble de cette loi constitue une revitalisation et une modernisation de la loi 1273 d'Alphonse X le Sage. Autrement dit, les chemins de transhumance espagnols ont été protégés par la loi pendant plus de six siècles (jusqu'aux alentours de 1860) et le sont à nouveau. Il s'agit d'une initiative législative pionnière en faveur du pastoralisme et de la transhumance, et d'un modèle à suivre pour de nombreux pays.

Les chemins de transhumance constituent un réseau traversant et reliant les territoires pastoraux, et revêtent donc une importance stratégique en termes de connectivité. Leur protection implique à la fois des restrictions d'usage et la reconnaissance d'usages compatibles et complémentaires (par exemple, la randonnée). De manière générale, ils peuvent être considérés comme une ressource collective gérée par une coordination décentralisée de multiples usagers et notamment des éleveurs transhumants sur différents segments du réseau.

Le cas des éleveurs transhumants de Santiago et Pontones (Sierra de Segura, au nord-est de l'Andalousie, en Espagne) illustre bien certaines de ces organisations communautaires autour de la mobilité qui se donnent aussi ailleurs dans le monde entier. Chaque année, environ 30 000 animaux (principalement des moutons, mais aussi des chèvres, vaches et chevaux) et 45 éleveurs, souvent accompagnés de leurs familles, migrent vers les terres plus basses et plus chaudes de la Sierra Morena pendant l'hiver. Les différentes transhumances ont lieu à des périodes très précises de l'année et ne durent que quelques semaines ; l'organisation et la coordination entre les éleveurs sont donc essentielles. Établir collectivement un calendrier et un ordre de déplacement permet d'optimiser l'accès aux aires de repos et aux points d'eau. Comme l'explique un éleveur transhumant : « On s'organise et se coordonne pour que les troupeaux ne se mélangent pas, pour pouvoir nourrir les animaux séparément et en tranquillité, les laisser se reposer et s'assurer que tout le monde a sa place et va bien. On

communique nos dates de départ et on réserve nos jours de repos pour ne pas se croiser sur le chemin. » En ce sens, il n'y a pas de compétition pour être le premier à effectuer la transhumance. L'important est de bien s'organiser collectivement afin que le mouvement se déroule au mieux pour tous, dans une situation où l'organisation communale fait que tous gagnent. Ceci est possible car l'emplacement des troupeaux dans les pâturages communaux (lieu d'arrivée ou de départ de la transhumance, normalement dans les pâturages d'altitude) est prédéterminé et généralement respecté. Par conséquent, cet ordre est généralement maintenu d'année en année. Toutefois, il reste soumis aux besoins individuels, ce qui témoigne une fois de plus des capacités d'organisation collective des transhumants, puisque, par la discussion et la négociation, il est également possible de modifier les dates de départ et lieux de repos des différents troupeaux.

Le soutien et la coordination à plus petite échelle sont également importants lorsque des accords sont conclus entre de petits groupes d'éleveurs qui décident de déplacer leurs troupeaux ensemble. Ces associations ponctuelles, qui peuvent se renouveler d'année en année, permettent à plusieurs troupeaux d'entreprendre la transhumance simultanément, concentrant ainsi la mobilité de l'ensemble du groupe d'éleveurs et de leurs troupeaux sur ces courtes périodes. Autrement, la période de transhumance s'étendrait sur plusieurs semaines, créant une sorte de goulot d'étranglement et engendrant des conséquences chaotiques pour tous. Bien que rarement des sanctions peuvent être observées à cet effet, un contexte social et culturel commun constitue de facto un mécanisme de pression pour une telle coordination et bon déroulement collective de la transhumance. Les éleveurs qui ne participent pas à cette coordination collective verraient leur statut au sein de la communauté gravement affecté. De plus, aucun éleveur ne souhaite se retrouver au milieu du troupeau d'un autre lors de la transhumance sans coordination.

Par conséquent, nous pouvons comprendre les corridors de transhumance comme des ressources utilisées collectivement par les éleveurs de troupeaux qui discutent, négocient et décident ensemble, et ce, également pour éviter l'effondrement socio-environnemental de leur propre système. D'un côté la transhumance dépende directement de la disponibilité des pâturages en commun, notamment sous forme de pâturages d'altitude en été, et sans lesquels la transhumance n'aurait pas de sens. En même temps, la transhumance en elle-même comporte des organisations et coordinations collectives qui émanent des traditions et savoir-faire communautaires et coutumiers ancestraux, qui pourraient rendre la transhumance en elle-même un acte de communalisme. Tout en prenant compte que les voies de transhumance pourraient être conçues elles-mêmes comme des biens communs, car même si sur des terres de l'état, elles sont conçues en premier lieu et avant tout pour une utilisation pastorale inaliénable, étant à la fois des espaces de passage des troupeaux, en même temps que des zones de pâturage et alimentation des troupeaux dans leur chemin de transhumance vers les estives ou vers les terres d'hivernage. Les notions de transhumance et communs devrait donc être bien plus fréquemment associées et mis en relation, parce qu'ils sont en fort rapport, un rapport qui n'est pourtant pas très mis en avance encore. Comme dans de nombreux autres pays, les chemins de transhumance forment un vaste réseau, et en Espagne, ils s'étendent concrètement sur plus de 125 000 km et couvrent une superficie de 425 000 ha, soit près de 0,84% du territoire national (506 030 km²). Dans ce contexte, il convient de ne pas négliger les formes et structures communautaires liées à la transhumance et autres formes de mobilité, car elles témoignent avec force du rôle essentiel que jouent encore les communs pastoraux dans la mobilité pastorale et la conservation des parcours.